



OSISKO ANNONCE UNE TRANSACTION DE REDEVANCE SUR LE PROJET AURIFÈRE NAMDINI SITUÉ AU GHANA

MONTREAL, 30 octobre 2023 — Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a acquis une redevance de 1,0 % du rendement net de fonderie (« **NSR** ») (la « **redevance** ») couvrant le projet aurifère Namdini (« **Namdini** ») situé au Ghana. Osisko a conclu la transaction avec Savannah Mining Limited (« **Savannah** »), acquérant un intérêt direct dans 50 % de la redevance NSR de 2,0 % de Savannah, pour une contrepartie totale de 35 millions de dollars US (excluant les taxes et impôts applicables).

FAITS SAILLANTS

*Onces d'équivalent d'or (« **OEO** ») à court terme issues d'un projet entièrement autorisé et en cours de construction*

- Namdini est sur le point de devenir l'une des prochaines mines importantes d'Afrique de l'Ouest, avec une production d'or qui devrait atteindre environ 360 000 onces par an au cours des trois premières années, et une moyenne de 287 000 onces par an sur une durée de vie initiale de la mine de 15 ans;
- La première production d'or à Namdini est prévue pour la fin de 2024;
- À la mi-octobre 2023, les lignes électriques de distribution de 34,5 kV de Namdini vers le site, connectées au réseau électrique national à 30 km à l'ouest du projet, étaient achevées à 99 %. De plus, les travaux initiaux de préparation du terrain de l'usine de Namdini étaient achevés à 99 %, tandis que les installations de lixiviation au carbone et de flottation pour le stockage des résidus étaient achevées à 29 % et 39 %, respectivement.

L'opérateur est une société minière expérimentée et de grande envergure, reconnue mondialement

- Namdini est contrôlé et sera exploité par Shandong Gold Co Ltd. (« **Shandong** »), une société minière internationale de grande envergure et bien capitalisée, qui a une longue expérience en matière de développement et d'exploitation;
- Shandong exploite Namdini par l'intermédiaire de sa filiale Cardinal Namdini Mining Limited (« **Cardinal** »), qui est détenue en partenariat avec une filiale de China Railway Construction Group Corp Ltd.

Juridiction dotée de lois et d'un cadre réglementaire minier bien établis

- Le Ghana est une juridiction aurifère de premier plan, classée 6^e dans la production mondiale d'or, et classée 1^{ère} parmi les nations africaines en 2022, selon les données du World Gold Council;
- Les paiements associés aux retenues à la source et à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ghanéennes, ainsi que les prélèvements associés, se traduisent par un déboursé additionnel de 7,7 millions de dollars US de la part d'Osisko auprès des autorités compétentes.

Osisko obtient des droits supplémentaires

- Dans le cadre de la transaction, Savannah a accordé à Osisko certains droits supplémentaires.

Paul Martin, chef de la direction intérimaire d'Osisko, a commenté : « L'annonce d'aujourd'hui souligne la capacité continue d'Osisko à découvrir et à réaliser des transactions relatives dans le secteur des métaux précieux. Namdini est un projet aurifère à ciel ouvert, de longue durée et à faible coût, situé au

Ghana, l'un des pays producteurs d'or les plus prolifiques d'Afrique de l'Ouest. Le projet est en cours de construction et de mise en production par Shandong, une société qui, Osisko en est convaincue, continuera de développer et d'exploiter la mine de manière responsable. Nous avons hâte que la redevance de 1,0 % NSR sur Namdini contribue à nos flux de trésorerie à court terme et à notre profil de croissance des OEO. »

PROJET AURIFÈRE NAMDINI

Le projet aurifère Namdini est un projet à ciel ouvert situé au Ghana, à environ 50 km au sud-est de la ville de Bolgatanga et à proximité de la frontière sud du Burkina Faso. En janvier 2021, Shandong a conclu l'acquisition pour 540 millions de dollars AU (~400 millions de dollars US) de la société propriétaire de Namdini, Cardinal Resources Inc.

Une étude de faisabilité sur Namdini d'octobre 2019, conforme à la norme NI 43-101, réalisée par Lycopodium pour l'ancien propriétaire du projet, Cardinal (l' « **étude de faisabilité** »), a mis en évidence une production d'or annuelle moyenne de 287 000 onces sur une durée de vie initiale de la mine de 15 ans. L'étude de faisabilité a également mis en évidence une production d'environ 421 000 onces d'or au cours des 12 premiers mois d'exploitation, et 1,1 million d'onces prévues au cours des 3 premières années de production à plein régime. Les réserves minérales prouvées et probables de l'étude de faisabilité ont été estimées à 138,6 Mt à 1,13 g/t Au, avec une quantité d'or contenu de 5,1 Moz. De ce total, 92 % de l'or contenu se trouvait dans la catégorie des réserves minérales probables.

L'étude de faisabilité a également mis en évidence le développement d'une seule mine à ciel ouvert alimentant des circuits conventionnels de concassage, de broyage semi-autogène, de rebroyage, d'oxydation à cisaillement élevé et de lixiviation au carbone, le développement devant se concentrer dans un premier temps sur une zone de démarrage à haute teneur vers le nord du gisement.

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille de redevances axé sur les Amériques de plus de 180 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux, incluant 23 actifs en production. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % en rendement net de fonderie sur la mine Canadian Malartic, l'une des plus importantes mines aurifères au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 #116
Cell : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs », au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'« information prospective » au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, aux événements futurs, au développement continu du projet Namdini, que lorsqu'il sera en production, les performances du projet seront conformes aux prévisions établies dans l'étude de faisabilité, que des opportunités se présenteront afin de permettre à Osisko d'exercer certains droits supplémentaires octroyés par Savannah, aux perspectives de production issue des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de la production), les développements opportuns des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, des flux de métaux, des ententes d'écoulement et des investissements, les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les revenus futurs estimés, les coûts de production, la valeur comptable des actifs, la capacité de continuer à verser des dividendes, les besoins en capitaux additionnels, les perspectives et opportunités d'affaires, la demande future et la fluctuation des prix des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, les autres matières premières), les devises, les marchés et la conjoncture générale du marché. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et aux onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les onces d'équivalent d'or seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko et la conjoncture générale du marché ne peuvent contrôler, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'écllosion de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces éclosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis ou (c) la détermination du statut PFIC d'Osisko. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, incluant notamment, sans s'y limiter : l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société relativement à la détermination de son statut PFIC et l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui a trait aux propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour de plus amples renseignements sur les risques, les incertitudes et les hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov, qui fournit également d'autres hypothèses générales en rapport avec ces énoncés. Osisko met en garde que la liste de risques et d'incertitudes qui précède n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres personnes devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Osisko croit que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais aucune assurance ne peut être donnée que ces attentes se révéleront exactes puisque les résultats réels et les événements prospectifs pourraient différer de façon importante de ceux anticipés dans les énoncés prospectifs, et les énoncés prospectifs inclus dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et ne devraient pas être indûment invoqués. **Dans ce communiqué de presse, Osisko se fie à l'information divulguée publiquement sur le projet Namdini et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité à l'égard de cette divulgation publique par une tierce partie.** Ces énoncés ne sont valables qu'en date du présent communiqué de presse. Osisko ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi applicable l'exige.